



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 08/11/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et la décisions suivants entre le 25 octobre et le 8 novembre 2022:

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Création d'un nouveau magasin de bricolage porté par l'Immobilière Leroy Merlin France sur la commune de Clermont-Ferrand (63)

Réalisation d'un nouveau magasin Leroy Merlin d'une surface de 5,5 ha, d'une surface de vente de près de 2 ha, avec un parc de stationnement de 374 places et 2 ha d'espaces verts, au sein de la ZAC des Gravanches située au nord-est de la commune de Clermont-Ferrand, en remplacement de l'ancien magasin actuellement implanté dans le quartier du Brézet.

- Modernisation du stade de tir René Jaud avec construction d'un merlon de protection acoustique et de récupération des plombs (2^{ème} avis) sur la commune de Samognat (01)

Défrichage de 1,72 ha, ajout d'un nouveau pas de tir, reconstruction d'une fosse olympique, construction d'un merlon acoustique de 18 à 20 m de haut, 62 m de large et 198 m de longueur, permettant de récupérer les plombs et de trois bassins de rétention et deux fossés d'infiltration des eaux pluviales, constituent le projet de modernisation du stade de tir, au lieu-dit « Sur la Belloire ».

- Révision n°4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cruseilles (74)

Evolution du PLU prévoyant une population communale de 7 100 habitants à l'horizon 2032, la création de 390 logements et une consommation d'espace de l'ordre de 4,5 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

- **Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes La Veyle (01)**

Premier plan local d'urbanisme intercommunal de ce territoire rural situé au carrefour de plusieurs pôles urbains (Bourg-en-Bresse et Mâcon) regroupant 18 communes et comptant 22 940 habitants, s'appuyant sur une croissance démographique annuelle de 1 %, prévoyant la création de 1 540 logements neufs et comportant 54 opérations d'aménagement et de programmation.

- **Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Vilette-de-Vienne (38)**

Implantation sur des prairies agricoles, au sein du site d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) de la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR), en Isère, sur une surface totale clôturée de 14,1 hectares, d'installations produisant d'une part 14,8 GWh/an dédiés à l'injection d'électricité, par URBA 388, et d'autre part 1,3 GWh/an dédiés à l'autoconsommation du site industriel, par la SPMR.

- **Micro-centrale hydroélectrique sur le torrent de la Valette à Besse-en-Oisans et Clavans-en-Haut-Oisans (38)**

Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valette, entre 1 809 et 1 372 m d'altitude sur le versant est du massif des Grandes Rousses, dans le département de l'Isère (38). L'autorisation est sollicitée pour une durée de 40 ans et la production annuelle est estimée à 7.2 GWh.

- **Construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Montréal-la-Cluse (01)**

Aménagement par TotalEnergies renouvelables France, sur des prairies agricoles, dans l'enceinte du site d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de fenêtres et de mobiliers PVC, sur une surface clôturée de 10,6 ha, d'une installation délivrant une puissance maximale de 9,42 MWc permettant une production d'énergie estimée à 11,1 GWh/an.

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- **Révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée des Olmes commune nouvelle de Vindry-sur-Turdines (69)**

*Recours formé par le collectif Quicury contre la décision de la MRAe ARA **de ne pas soumettre** à évaluation environnementale la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée des Olmes.*

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>